



MAISONSGOUTTE SOUS LA NEIGE – JANVIER 2021

LA GAZETTE DES FOURMIS S'AMEISE HEFTEL

JANVIER 2021 – BULLETIN MUNICIPAL N°2

SOMMAIRE

LES VOEUX DU MAIRE

**PETITE RETROSPECTIVE SUR 2020 (ETAT CIVIL, BUDGET, MAISONS FLEURIES,
11 NOVEMBRE, CADEAUX AINES)**

**LES PROJETS EN COURS (LA FIBRE, COMPTEUR LINKY, POMPE A CHALEUR, LE SITE
INTERNET DE LA COMMUNE, VOIE DE CIRCULATION DOUCE, CHAUDIERE BIOMASSE)**

MOT DES ASSOCIATIONS

LES SCHIWAHUFFA

J. ZIMMERMANN CHERCHE UN SUCCESSEUR

INFO FORET ET VENTE DE BOIS

INFORMATIONS DIVERSES

LES VOEUX DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens de Maisongoutte,

*Couvre-feu, laissez-passer, état d'urgence, ...
Mots qu'on espérait à jamais en déshérence
Dans un autre temps ces mots étaient hais
Ils reviennent à présent sous nos yeux ébahis*



Cela va bientôt faire 11 mois que nous sommes passés aux urnes, précisément le 15 mars et que depuis ces mots de guerre résonnent quotidiennement à nos oreilles.

L'actualité sanitaire fait toujours la une des médias, comme nous le pressentions l'été dernier avec la campagne de prophylaxie de masse tant attendue et qui se met péniblement en route avec une première phase de vaccination de nos aînés. A cet effet, la Préfecture nous a sollicité pour recenser toutes les personnes non mobiles et incapables de rejoindre un centre de vaccination. Nous avons ainsi identifié plus de 22 personnes sur 85 de plus de 75 ans vivant dans notre commune pour organiser, avec les médecins de famille, la projection d'équipes médicales mobiles se déplaçant à domicile. Dès que cela sera possible, avec la montée en puissance des stocks de vaccins, je vous engage à ne pas hésiter pour participer à l'installation d'une barrière vaccinale efficace face au virus.

En tant qu'héritier passionné de l'ère pasteurienne, dans mon sacerdoce de vétérinaire, je me rappelle toujours le courage sans nom qu'a prodigué la maman du petit Joseph Meister de Steige pour convaincre le savant de risquer la vaccination antirabique sur son enfant. Elle a contribué par son geste à sauver l'humanité par l'essor de la pratique vaccinale, comme tout un chacun peut le faire maintenant.

Si la crise sanitaire impacte notre quotidien et rend plus difficile la réalisation de nos projets, il ne faut pas pour autant baisser les bras. Nous poursuivons l'élaboration des projets d'aménagement de notre cadre de vie avec la recherche active de financements d'investissement. Si le plan de financement de l'école intercommunale est bouclé avec un report au printemps du début des travaux, il nous faut toutefois augmenter nos capacités d'autofinancement par le développement de nouvelles recettes en propre. Le projet de production d'électricité en équipant l'église de photo-voltaïque va y contribuer, avec notamment le soutien du département du Bas Rhin qui est acquit. De même, nous sommes dans les starting-blocks pour la réalisation du tronçon de piste cyclable traversant le village.

L'offensive hivernale de ces derniers jours avec de fortes chutes de neige d'un niveau rarement vu ces dernières années ont encore augmenté la souffrance de nos forêts déjà mis à mal avec la sécheresse. Parallèlement au lancement de la troisième phase du projet de trame verte et bleue, nous devrions pouvoir relancer cette année le projet d'aménagement du parcellaire pour une mise en œuvre en 2022.

Si 2021 s'annonce encore très difficile, nous sommes dans l'obligation de sursoir aux rassemblements traditionnels comme les vœux du maire ou nos festivités historiques du Schiwahuffa de février. J'espère le meilleur pour vous, votre famille et proches dans des temps très rapprochés afin que cette crise pandémique sans pareille ne soit plus qu'un vieux souvenir.

Christian HAESSLER

PETITE RETROSPECTIVE SUR 2020

ETAT CIVIL

Naissances



Mariage



Le 4 janvier
Catherine PANNIER et Joël LIOTTET

Décès

- 1) Le 6 mars à Colmar : Jean, Joseph, Gérard ZIMMERMANN, né le 20/10/1933, domicilié 6A grand'rue
- 2) Le 12 avril à Sélestat : Eugène, Joseph FRANTZ, né le 04/03/1927, domicilié 59 grand'rue
- 3) Le 18 mai à Maisonsgoutte : François, Gérard WOLFF, né le 11/05/1930, domicilié 3 place des Fêtes
- 4) Le 04 juin à Ste Marie aux Mines: André, Henri ZIMMERMANN, né le 07/02/1943, domicilié 1 rue des Jardins
- 5) Le 23 juillet à Ste Marie aux Mines: Marie Marthe ZIMMERMANN, épouse SPAHN, née le 01/08/1930, domiciliée 41 rue Wagenbach
- 6) Le 12 décembre à Colmar : André, Lucien WOELFLI, né le 11/09/1961, domicilié 82A grand'rue

Les GRANDS ANNIVERSAIRES de 2021

- 85 ans** 16/01 : EDEL, née ADRIAN, Lucienne, 1 rue Otzenbach
19/05 : DROUAN Xavier, 4 rue du Giessen
27/05 : ADRIAN, née KERN, Liliane, 2 grand'rue
12/06 : DAVID Robert, 75 grand'rue
15/06 : GEIGER, née FREPPEL, Alice, 4 rue Otzenbach
20/09 : FRECHARD Jean Louis, 18 grand'rue
22/10 : FRECHARD, née SCHAEFFER, Christiane, 18 grand'rue
- 90 ans** 21/02 : SPAHN Fernand, 41 rue Wagenbach
- 91 ans** 08/06 : ZIMMERMANN Alphonse, 1 place des Fêtes
12/08 : ZIMMERMANN Rosa, 2 place des Fêtes
31/08 : SCHIEBER, née BOHN, Valérie, 4 rue du Couvent
20/11 : FRANTZ, née SONNEFRAUD, Marie, 59 grand'rue
10/12 : SCHIEBER, née DILLESEGER, Charlotte (Maison de retraite)
- 92 ans** 28/03 : WENDLING, née SCHIEBER, Marie, 25 rue Engelsbach
03/05 : WOLFF René, 84 grand'rue
- 93 ans** 15/09 : SEITZ, née VONDERSCHER, Ida, 22 rue Wagenbach



NOCES D'OR

Le 16/04: Aloyse ZIMMERMANN et Marie Louise ADRIAN

NOCES DE DIAMANT

Le 05/05: ZIMMERMANN Charles et FREPPEL Monique

BUDGET 2020

DEPENSES

Fonctionnement : (charges à caractère général, charges de personnel, divers) : **346 616,88€**

Investissement : **151 882, 20 €**

Dont :

- Remboursement de l'emprunt 45 503,98 €
- Achat d'un nouveau véhicule 27 368,76 €

RECETTES

Recettes de fonctionnement : **553 906.40 €**

Recettes d'investissement : **100 966.11 €**



CONCOURS MAISONS FLEURIES

MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries n'a pas pu avoir lieu en 2020, pour plusieurs raisons, qui sont principalement liées à l'épidémie Covid qui sévit toujours.

Les membres de la commission en charge du concours remercient très chaleureusement, tous les villageois qui contribuent chaque année au fleurissement des maisons et leurs alentours afin de mettre notre beau village en valeur.

Une nouvelle formule pour 2021 est en réflexion au sein de la commission.

Nous vous informerons rapidement des nouvelles modalités de participation, les différentes catégories et le système de notation retenus.

Virginie Briot, adjointe et responsable de la commission

CEREMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, la Covid 19 ne nous a pas permis de faire une commémoration publique mais la Commune a quand même souhaité rendre hommage aux victimes de la Grande Guerre. Une petite cérémonie a eu lieu, en présence des anciens combattants et des élus, dans le respect des gestes barrières.



LES CADEAUX POUR LES AINES

Cette année, les fêtes de Noël ont été quelque peu chamboulées et la rencontre de Noël de nos anciens n'y a pas échappé. La crise sanitaire actuelle nous a contraints d'annuler cette fête organisée tous les ans par la Commune depuis Mais il était impensable de ne rien faire. Il a donc été décidé, lors du conseil municipal du mois de novembre, d'offrir à tous les habitants de plus de 70 ans un petit cadeau : des valisettes ou glacières garnies remplies de petites terrines, miel et autres douceurs du Sud-ouest. A cela, de petits photophores et des chocolats, made in Maisongoutte, ont été ajoutés.

Le lundi 20 décembre, les lutins de la mairie se sont chargés de la distribution. Un petit mot, un échange de quelques instants, pour souhaiter un joyeux Noël à tous nos anciens. Ces petites attentions n'ont certainement pas remplacé la rencontre habituelle, les papotages, danses et autres festivités, mais elles ont contribué à célébrer Noël.

La mairie fera tout son possible pour rattraper cela au plus vite, afin que tout le monde puisse se retrouver dans les meilleures conditions.

Prenez soin de vous
Sylvie GUNDER



LES PROJETS EN COURS

LA FIBRE OPTIQUE



la fibre est arrivée !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.rosace-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider :



1. tester votre éligibilité <https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite/>
2. télécharger la plaquette particuliers <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/telechargements/>
3. découvrir les offres <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

A la date d'arrivée de la fibre dans votre commune, 14 opérateurs grand public sont clients du réseau Rosace. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Rosace.

Le technicien chargé de votre raccordement respectera scrupuleusement les recommandations des autorités sanitaires et appliquera les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Un conseil : vérifiez vous-même le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle de celui-ci.

Et suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Rosace TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace> (ou le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.rosace-fibre.fr/contact ou 03 68 67 00 00

Retournez toutes nos informations sur notre site internet www.rosace-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



V 8-01-2020 - Document destiné spécifiquement à la collectivité

« A partir de quand peut-on souscrire à la FO ? »

Vous pouvez souscrire à la FO à partir de la date de commercialisation. Le délai de raccordement est de 4 à 6 semaines

« Peut-on garder son opérateur actuel pour souscrire à la FO ? »

Oui sous condition qu'il soit présent sur le réseau ROSACE de votre commune.

« Si je m'abonne à la FO, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ? »

La portabilité du numéro fixe est assurée par tous les opérateurs de même pour le mobile.

« Si je m'abonne à la FO, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone mobile ? »

Oui, certains opérateurs ont intégré une offre mobile à leur catalogue de services.

« Peut-on garder notre adresse mail ? »

L'adresse mail actuelle est conservée pendant 6 mois maximum par l'ancien opérateur.

Votre opérateur fibre vous propose une nouvelle adresse mail, mais nous vous invitons à en créer une dite « générique » comme outlook.com, gmail.com, hotmail.fr ou la poste.net ...

« Je suis déjà à 10-15 Méga, quel est l'intérêt pour moi de souscrire à la FO ? »

La fibre apporte plus de confort, de fluidité pour votre connexion internet mais également pour les nouveaux services proposés de type Télévision connectée, 4K, replay, ...

« Est-ce que le raccordement est gratuit ? »

Hors souhaits spécifiques, ce raccordement pour les particuliers est gratuit durant toute la durée de la concession (30 ans) à la condition expresse de disposer en privatif d'un fourreau disponible et exploitable. Si le fourreau est écrasé ou bouché, il appartient au propriétaire de le réparer ou de le remplacer à ses frais. Il pourra pour cela faire appel à l'entreprise de son choix.

Des frais de mise en service et des cautions pour les Box peuvent être facturés par votre FAI.

« Est-ce qu'on peut avoir la fibre et le cuivre en même temps ? »

Vous pouvez garder votre abonnement actuel et souscrire à un nouvel abonnement fibre.

« Pourquoi tous les opérateurs historiques ne sont-ils pas présents sur ma commune ? »

Le réseau Rosace est un réseau public, neutre, non discriminant et ouvert à tous les opérateurs (Fournisseurs d'Accès à Internet)

A ce jour, de très nombreux FAI sont présents sur Rosace. Vous pouvez retrouver la liste sur notre site internet www.rosace-fibre.fr, onglet opérateur.

Les opérateurs sont totalement maîtres de leur délai de déploiement et donc de l'arrivée sur votre commune.

« Quels opérateurs sont effectivement présents sur ma commune ? »

Pour voir quels opérateurs sont présents sur votre commune, il vous suffit (dès la commune ouverte à la commercialisation) de renseigner le test d'éligibilité sur la page d'accueil de <https://www.rosace-fibre.fr> : pour toute adresse éligible, la liste des opérateurs présents sera affichée.

« Comment va se dérouler mon raccordement ? »

Une fois le contrat signé avec l'opérateur de votre choix, il vous fixera un rendez-vous d'installation. La fibre sera alors posée en parallèle de votre fil téléphonique actuel (qui reste en place) :

- Soit en aérien, si votre fil téléphonique arrive en aérien,
- Soit en souterrain, si votre fil téléphonique arrive en souterrain (vérifiez que votre fourreau soit bien disponible et exploitable)

« Pourquoi le débit annoncé par l'opérateur n'est pas atteint ? »

Le débit peut être ralenti par le matériel (ex : carte mère ou carte wifi) qui ne supporte pas toujours le débit souscrit.

OBLIGATION D'INSTALLATION DU NOUVEAU COMPTEUR ?

L'installation massive des compteurs Linky résulte d'une obligation légale de modernisation des réseaux qui répond à des directives européennes. Il permet une meilleure connaissance de la répartition de la consommation électrique, et de ce fait permet une meilleure optimisation du réseau de distribution.

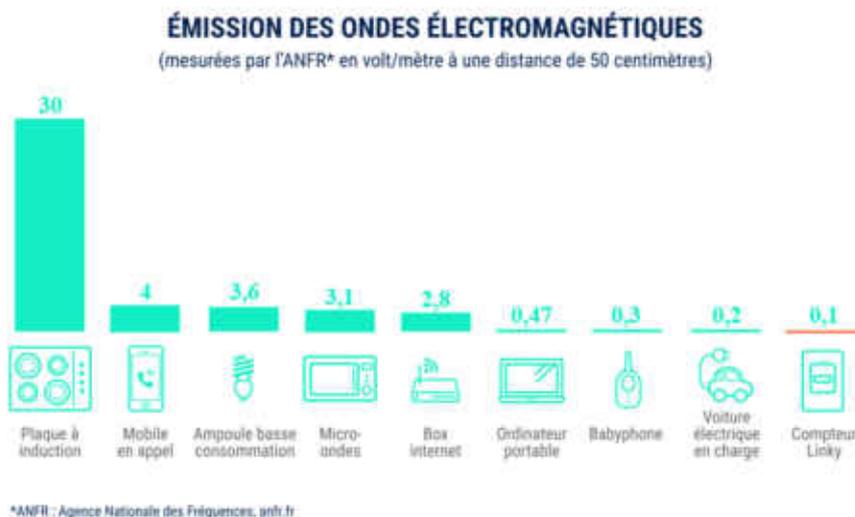


QUELLES SONT LES DONNEES QUI SONT COMMUNIQUEES ?

Les données relevées automatiquement par Linky sont paramétrables par internet dans votre espace client Enedis. Le compteur calcule et mémorise la consommation journalière. Vous pouvez aussi activer la mémorisation de la consommation heure par heure. De même pour la transmission des informations à Enedis, les données journalières sont transférées durant la nuit. Si vous le souhaitez les données horaires sont aussi transmises.

LES ONDES SONT-ELLES DANGEREUSES ?

Linky n'augmente les ondes que de manière insignifiante. La communication des données à Enedis se fait par CPL (courant porteur en ligne) jusqu'au transformateur de quartier, c'est à dire sur de courtes distances, puisqu'il y a 5 transformateurs de quartier dans le village. Les niveaux de rayonnement sont très faibles en regard d'autre sources souvent présentes dans nos foyers.



ENEDIS PEUT COUPER L'ELECTRICITE A DISTANCE ?

C'est vrai, mais pas en cas d'impayé. Les compteurs Linky sont munis d'un interrupteur actionnable à distance et permettent donc au gestionnaire de réseau de couper l'alimentation en électricité à distance. Les seuls cas autorisant cette manipulation sont les suivants :

- A la demande de l'occupant
- Lorsqu'un appartement est inoccupé et ne dispose plus d'un contrat de fourniture
- Pour délester le réseau temporairement et de manière sélective, en cas de ruptures de ligne haute ou moyenne tension.

LINKY FAIT AUGMENTER LES FACTURES ET LES ABONNEMENTS ?

Faux – sauf cas exceptionnels. Le compteur Linky possède les mêmes caractéristiques de calcul que les anciens compteurs. Pour la majorité des consommateurs, pas de surprise donc à prévoir sur la facture d'électricité. Les foyers touchés par une hausse de facture sont les clients dont la consommation était sous-estimée avec l'ancien compteur. Ces foyers bénéficiaient ainsi d'une puissance supérieure à celle définie dans leur contrat. Désormais, le compteur Linky coupe le courant dès que la puissance souscrite est dépassée.

QUELLES AVANTAGES A LINKY ?

Enedis, le gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, peut mieux appréhender la consommation des usagers, repérer facilement le moindre problème technique sur son réseau et faciliter l'insertion d'énergies vertes. Entre autres, car Linky sait compter séparément l'achat et la revente dans la cadre de l'autoconsommation avec revente du surplus en un seul appareil.

Les délais d'intervention, comme le changement de calibre, ou le relevé sont plus rapides et moins chers puisqu'ils sont traités à distance.

Par la possibilité du suivi de sa consommation au jour le jour sur son espace Enedis, il est plus facile de se rendre compte de sa consommation et de faire des économies.

Dans le cadre de projets d'autoconsommation collective, Linky, avec le relevé de la consommation heure par heure, permet la mesure et la facturation à l'heure de la production et la consommation d'électricité. Il devient un outil incontournable du développement de la production d'énergie locale.



INSTALLATION DE POMPE A CHALEUR

INSTALLER UNE POMPE A CHALEUR = DECLARATION PREALABLE AUPRES DE VOTRE MAIRIE

L'installation d'une pompe à chaleur ayant pour conséquence de modifier l'aspect extérieur du bâtiment, elle doit faire l'objet d'une [déclaration préalable de travaux](#) auprès de la **mairie de votre commune**. Le dépôt en mairie de la déclaration préalable donne lieu à récépissé, mentionnant la date à laquelle les travaux pourront être entrepris. Le délai d'instruction de droit commun est d'un mois à compter du dépôt de votre demande. A l'expiration de ce délai, la décision de non-opposition à **déclaration préalable** est acquise et les travaux peuvent donc être réalisés. L'absence de déclaration préalable constitue une infraction qui peut être constatée par tous les officiers ou agents de police judiciaire ainsi que par tous les fonctionnaires et agents de la commune commissionnés à cet effet par le maire.

BON A SAVOIR

L'émergence sonore admise correspond à 5 décibels (A) en journée soit de 7 heures à 22 heures et de 3 dB (A) en période nocturne soit de 22 heures à 7 heures.

UNE POMPE A CHALEUR PEUT PROVOQUER DES TROUBLES DU VOISINAGE !

Attention, l'installation d'une pompe à chaleur sur le mur extérieur d'une habitation peut causer des troubles du voisinage. Dans le cadre de son pouvoir de police, le maire est tenu de prendre toutes les mesures pour faire cesser les atteintes à la tranquillité publique telles que les **bruits et troubles du voisinage** ainsi que tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique. Aussi, s'il est saisi par un administré, qui se plaint notamment du bruit de cette installation, le maire pourra faire constater le trouble par procès-verbal d'un agent assermenté. Dans ce cas et si aucune solution amiable n'est trouvée, le procès-verbal sera transmis au Procureur de la République en charge de poursuivre les infractions dénoncées.



LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST ARRIVE



Le nouveau site internet de la commune est désormais actif, il remplace le précédent, devenu obsolète et pour lequel les modifications étaient trop limitées. Certaines rubriques restent inchangées, d'autres sont encore en construction ou seront complétées petit à petit.

www.maisonsgoutte.fr



N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter

afin de bénéficier des dernières informations (actualités, évènements, bulletin communal...)

dès leurs publications.



Dans la Vallée :

A la fin du précédent mandat, la Communauté de Communes a acté le fait de développer le réseau de voies de circulation douce dans notre belle Vallée. La nouvelle mandature a confirmé cette volonté.

Des bornes mettant à disposition les outils de base pour la réparation et l'entretien des 2 roues ont été installées sur l'esplanade de la place de l'ancienne gare à Villé et devant la MJC, avant l'hiver. Vous y trouverez les principaux outils pour resserrer un boulon, régler la hauteur de selle ou regonfler les pneus.

Plus récemment, des abris à vélos sécurisés ont été installés à côté des arrêts de bus (MJC, ancienne gare à Villé, et à Triembach-au-Val). Le but est de



permettre de garer son vélo sous clef, protégé des regards lorsque l'on prend le bus pour continuer son voyage vers Sélestat ou pour ceux qui font du covoiturage. En effet, quand on circule avec un vélo électrique par exemple, on peut avoir de l'appréhension à le laisser durant plusieurs heures uniquement sécurisé par un cadenas.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la ComCom pour obtenir la clef d'une alvéole.



A Maisongoutte :

Pour ce qui nous concerne, la prochaine portion à bénéficier d'une voie de circulation sera l'axe Villé - Breitenbach – Steige !

Notre commune est fortement impliquée dans ce projet qui devra, aussi bien, permettre le transit du fond de vallée, que la desserte de nos infrastructures comme le stade et sa zone de loisirs, le centre du village et la future école - périscolaire côté Saint-Martin.

Le but est de permettre la circulation apaisée des cyclistes allant faire des courses, se rendant au travail ou voulant se promener. Cela pourra également profiter aux enfants pour se rendre à l'école, au collège, à la MJC, à la piscine ou à la bibliothèque. Ainsi qu'aux parents qui accompagnent leurs enfants à l'école avec poussette, ou tout simplement des promeneurs ou nos aînés qui pourront se dégourdir les jambes en toute sécurité.

Pour évaluer l'intérêt d'une telle voie, il suffit de voir la fréquentation sur celles existantes, que ce soit la route du sel prolongée jusqu'à Saint-Maurice ou la voie allant de Lalaye à l'abattoir à Villé.

Entre les villages, la voie de circulation douce se situera en contre bas de la départementale, en chaussée séparée.



Voie de circulation douce de Villé entre Giessen et maison de retraite

Le conseil municipal est en train de préparer des tracés pour la traversée du village. Une réunion sera proposée aux riverains et propriétaires concernés d'ici à mars, afin de présenter le projet. En effet, il nous semble important que les habitants de notre village soient concertés pour ce projet.

Chaudières : c'est le moment de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables

Les chaudières à énergies fossiles (fioul ou gaz) vont être interdites dans les logements neufs dans les deux à quatre années à venir. Ces logements, désormais mieux isolés, consommeront moins et feront appel, selon les régions, à des dispositifs souvent complémentaires (pompes à chaleur, poêles à pellets, chaudières à biomasse, solaire, etc.) pour assurer leurs besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Mais qu'en est-il des logements anciens, souvent mal isolés et pourvus de vieilles chaudières à fioul ? Le gouvernement a mis en place un important dispositif d'aides, favorisant les personnes à faibles ressources, qui permet aujourd'hui à tous d'isoler leur maison et de changer de chaudière.

Pour vous inciter à profiter de ce dispositif particulièrement favorable, les communes de Breitenbach, Maisonsgoutte, Saint Martin et Steige, avec l'appui de l'entreprise HS France, ont mis en place le dispositif expérimental décrit ci-dessous.

Ce dispositif sera complété dans les mois à venir par un dispositif plus global de conseils aux particuliers, avec l'appui du CAUE et d'architectes, en termes de rénovation et de valorisation du bâti ancien (éco-rénovation, rénovation thermique, dispositif départemental de valorisation du patrimoine, etc.).



- pour enclencher la démarche, vous pouvez contacter l'entreprise HS France par mail (contact@hsfrance.com) ou par téléphone (03.88.49.27.57). Les secrétariats de mairie des quatre communes sont également à votre disposition pour tout renseignement. L'opération démarrera dès le 4 janvier 2021.

Votre commune relaie cette opération qui contribue non seulement à diminuer vos dépenses énergétiques futures mais aussi à lutter contre la pollution, les dérèglements climatiques et la dépendance de notre économie.

Si vous disposez d'une vieille chaudière, même à bois, nous vous recommandons de faire un diagnostic de votre chauffage (*). C'est une démarche gratuite et qui ne vous engage à rien.

Il y a plusieurs raisons :

- avec le dispositif d'aides MaPrimeRénov', vous bénéficiez d'une enveloppe de 20 000€ qui profite aux revenus les plus bas :

- les modestes à très modestes peuvent être financés de 75 à 90% et le montant qui reste à charge peut faire l'objet d'un prêt à taux zéro (sur 15 ans) avec des mensualités très faibles. Pour les revenus intermédiaires, les aides sont encore d'environ 50%,
- tôt ou tard, les cours du pétrole et de l'énergie vont remonter, la différence de coût entre le bois et le pétrole contribuera à amortir rapidement le reste à charge, avec des économies qui peuvent atteindre 1 000€/an en fonction du combustible et de la consommation,

- le diagnostic (qui prend en compte votre autonomie, le volume des locaux, le niveau d'isolation, etc.) vous proposera une solution, son coût et le reste à charge. En effet, l'entreprise s'occupe de recenser toutes les aides auxquelles vous avez droit, ce qui vous permet d'évaluer votre capacité de financement. Vous n'aurez à payer que ce reste à charge, vous n'avez pas à avancer l'ensemble de la dépense et attendre un remboursement ;

- si la proposition vous convient et que vous voulez changer votre chaudière et isoler certains locaux, vous aurez le choix de l'installateur et de la marque de la chaudière : vous ne serez pas lié à HS France et pourrez choisir une autre marque ;

(* vous pouvez aussi ne solliciter qu'un diagnostic de l'isolation.

Attention : ces aides ne seront sans doute pas trop longtemps à ce niveau : c'est vraiment le moment d'en profiter ! Allez-y et devenez acteurs de la transition énergétique !

- Monique HOULNÉ, Maire de Steige
- Christian HAESSLER, Maire de Maisonsgoutte
- André MULLER, Maire de Saint Martin
- Jean-Pierre PIELA, Maire de Breitenbach